



COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

Carte de la densité de l'habitat



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY
Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000 ème

avril 2012

PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 16 décembre 2003

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL : du 04 avril 2011

ENQUETE : du 12 septembre 2011 au 14 octobre 2011

APPROBATION du PPRIF : Arrêté du **11 MAI 2012**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

Légende :

▭ Limites communales

Densité de l'habitat :

- Habitat diffus : moins de 2 hab/ha
- Habitat groupé : de 2 à 4 hab/ha
- Habitat dense: plus de 4 hab/ha

Echelle : 1:10 000

EDR25 © IGN

